



La protection de la jeunesse en ligne.

Réflexions juridiques et techniques sur l'exposition de soi

Direction scientifique :

Julie Groffe, Maître de conférences en droit privé, Secrétaire générale du CERDI, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud, Paris-Saclay

Michael Thomazo, chargé de recherches INRIA, LIX

13h30 : Accueil des participants

14h : Introduction générale, par Julie Groffe et Michael Thomazo

Quel comportement de la jeunesse sur les réseaux ?

I. L'EXPOSITION VOULUE PAR LA JEUNESSE

14h15, premier thème : La valeur du consentement exprimé

Réflexion juridique : *Le consentement et l'acceptation des conditions générales d'utilisation*, par Benjamin Charrier, docteur en Droit, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud, Paris-Saclay, chercheur associé au CERDI

Réflexion technique : *Authentification : application aux mineurs*, par Adrien Koutsos, Doctorant, LSV

14h45, second thème : La maîtrise du contenu en ligne

Réflexion technique : *Bases de connaissances personnelles*, par Michaël Thomazo, chargé de recherches Inria, LIX

Réflexion juridique : *Les droits sur les contenus postés*, par Manon Laumelais, doctorante contractuelle à l'Université Rennes 1, IODE, et Gauthier Soufflard, doctorant contractuel à l'Université Rennes 1, IODE

15h15 : Questions

15h30 : Pause

II. L'EXPOSITION SUBIE PAR LA JEUNESSE

15h45, premier thème : La diffusion de contenus intimes par autrui

Réflexion juridique :

- *Le cyber-harcèlement* par Pauline Leger, Docteur en droit, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud, Paris-Saclay, chercheur associé au CERDI
- *Le revenge porn* par Maurane Sigot, doctorante contractuelle à la Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud, Paris-Saclay, CERDI

Réflexion technique : *Identification de contenus délictueux*, par Laurent Amsaleg, Chargé de Recherche CNRS, IRISA

16h30, second thème : La volonté de faire disparaître les contenus, le droit à l'oubli

Réflexion technique : *Moteurs de recherche et droit à l'oubli*, par Raphaël Bonaque, Docteur, Data Scientist chez Tiime

Réflexion juridique : *Le droit à l'oubli spécifique des mineurs*, par Olivier Foret, Correspondant Informatique et Libertés, SoLocal Group, doctorant, Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud, Paris-Saclay, CERDI.

17h : Questions

17h15 : Conclusion générale, par Julie Groffe et Michael Thomazo

Quel lendemain pour la protection de la jeunesse en ligne ?

